

Guide *du délégué*

© E. Berthier

Ma collectivité se situe dans le Parc naturel régional d'Armorique.

Ce guide, conçu avec des délégués, vous permet de comprendre cette mission passionnante et de vous y engager.

Être délégué du Parc, un engagement essentiel

Les Parcs naturels régionaux sont de véritables écoles de l'intérêt général et de la démocratie participative. Dans chaque exécutif des collectivités adhérentes au Parc, un élu se voit confier la belle mission d'y représenter le Parc et ses engagements.

Ce guide a pour objet de fournir aux délégués du Parc naturel régional d'Armorique un outil utile dans leur prochaine mission. Chacun pourra y trouver ses repères sur la mission du délégué, en fonction de son intérêt, de ses compétences et de ses motivations.

*Délégué au parc, un rôle pour moi ?
Comment être utile pour ma commune ?
Comment remplir la mission ?*



Sommaire

Un Parc naturel régional, c'est quoi ?

Page 4

Qu'est-ce qu'un délégué au Parc ?

Page 5

Quelques qualités utiles pour être délégué

Page 6

Les missions d'un délégué

Pages 7 à 11

La gouvernance du Parc, son fonctionnement

Page 12

M'impliquer, jusqu'où ?

Page 13

Le Parc, un levier financier

Page 14

Une carte pour mieux connaître le Parc

Pages 16 & 17

L'équipe du Parc, une ingénierie au service du territoire

Pages 18 & 19

Chers élus du Parc

Votre engagement est précieux : il témoigne de votre attachement à ce territoire et de votre volonté de contribuer activement à sa vie collective. En devenant délégués, vous devenez des maillons essentiels de cette dynamique qui rassemble élus, habitants et acteurs locaux autour d'un objectif partagé : préserver, faire vivre et rayonner notre Parc.

Ce rôle vous conduira au cœur d'échanges permanents, à la fois exigeants et stimulants. Vous serez à la fois les porte-voix des attentes et des réalités de vos communes, et les relais de projets porteurs de sens, fidèles aux valeurs que nous défendons ensemble : la protection de la biodiversité, la richesse et la vitalité de nos paysages, le soutien à une économie locale responsable et la transmission des savoir-faire.

Par votre implication, les orientations de notre charte prendront corps à travers des actions concrètes, ancrées dans le terrain et tournées vers l'avenir.

Au sein du parc, chaque projet trouve sa raison d'être dans l'attention portée à celles et ceux qui y vivent. Qu'il s'agisse d'accompagner une commune dans la restauration d'un milieu naturel, de soutenir une initiative culturelle ou d'encourager une démarche de développement local, vous serez des interlocuteurs de proximité, disponibles et engagés.

Face à des défis environnementaux et sociétaux toujours plus pressants, nous avons plus que jamais besoin d'un collectif uni, inventif et responsable.

Ensemble, continuons à protéger, à inventer et à valoriser ce patrimoine unique qui nous rassemble !



Mais au fait, c'est quoi un Parc naturel régional ?

Nés de la volonté des habitants, des professionnels et des élus, les Parcs naturels régionaux s'organisent autour d'un projet concerté de développement durable : la charte. Un Parc naturel régional ne s'impose pas d'en haut, il émerge du territoire. C'est pourquoi, la participation régulière de chacun est essentielle. Dans cette logique de pilotage en commun de son territoire, les élus locaux ont un rôle clé, car ils contribuent à développer l'esprit d'appartenance à un territoire d'exception, classé par l'État.

La concertation au cœur du projet

Pour assurer ce développement durable, les Parcs s'organisent autour d'un projet concerté inscrit dans une charte. Elle fixe les priorités, le périmètre et la gouvernance, et c'est par la concertation permanente que le Parc fait respecter sa charte et ses objectifs. La charte doit être renouvelée tous les 15 ans. **Le Parc d'Armorique est en train de réviser la sienne pour la période 2027 - 2042.**

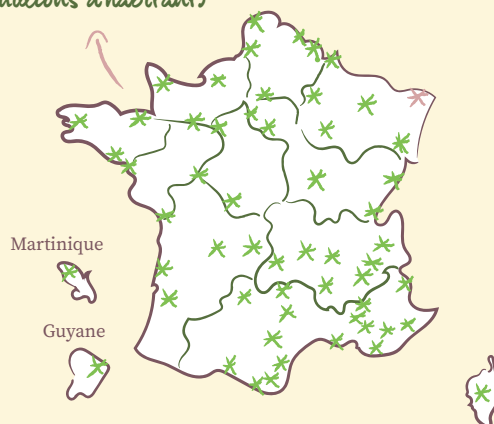
Le parc naturel, un outil au service de la transition écologique

Les missions principales d'un Parc associent toujours la recherche de la **préservation des patrimoines naturels et culturels** à la nécessité d'un territoire vivant. L'équipe du Parc est à la disposition des collectivités partenaires pour les accompagner dans la mise en œuvre de la transition écologique à travers la charte.

+ d'infos sur les 59 parcs



59 parcs
17% du territoire métropolitain
plus de 4 960 communes
4,5 millions d'habitants



Un peu d'histoire

Le 1^{er} mars 1967, le décret instituant les Parcs naturels régionaux est publié au Journal officiel. Un premier Parc est créé dans le nord de la France en 1968. **L'année suivante, en 1969, c'est le Parc naturel régional d'Armorique qui voit le jour !** Le réseau compte à ce jour **59 Parcs naturels régionaux** et de nombreux territoires travaillent à rejoindre cette grande famille.

Quel est le rôle d'un délégué du Parc ?

À l'issue des élections municipales, les communes et communautés de communes adhérentes au Parc naturel régional d'Armorique doivent désigner leurs délégués au sein de leur exécutif. Les délégués sont élus pour la durée du mandat, ils sont les représentants de leur collectivité auprès du Parc.



Le délégué joue un rôle clé dans la vie du Parc. Il **favorise l'échange** et la circulation de l'information entre le Parc et sa collectivité.

Il est doublement **ambassadeur** : celui de sa collectivité auprès des instances de pilotage du Parc et celui du Parc dans sa collectivité.

En relayant et en orientant les programmes pilotés par le Parc, il aide à promouvoir la transition écologique, à préserver

la biodiversité et l'ensemble des patrimoines naturels et culturels, à soutenir le développement local sur le territoire.

Ses missions impliquent un travail de **représentation**, de **liaison** et de **sensibilisation** auprès des autres élus, des habitants, des acteurs locaux.

Il porte la voix et les problématiques de sa collectivité auprès du Parc (et inversement !).

Les qualités utiles du *parfait* délégué ;-)

Pour réussir sa mission, le délégué doit posséder ou développer quelques qualités, vous trouverez ci-dessous une liste non exhaustive. Peu de délégués ont toutes ces compétences et connaissances au début de leur mandat. C'est pourquoi, nous proposons des formations tout au long des 6 ans. Nous marchons ensemble main dans la main !



Ayez le réflexe : www.pnr-armorique.fr
Abonnez-vous à nos réseaux sociaux !



Découvrez les 5 missions proposées,
elles n'ont rien d'impossible !

Mission n°1

Je représente et fais le lien entre le Parc et ma commune

> **Faire connaître** le Parc naturel régional d'Armorique (périmètre, projet, fonctionnement) auprès des élus de ma collectivité.

> **Exprimer** les intérêts et les besoins de ma commune auprès du Parc. Pour cela, le délégué peut solliciter le maire de sa commune et le directeur du Parc.

> **Se référer** à la charte du Parc, pour identifier les engagements de ma collectivité et agir comme relais auprès de mon conseil municipal ou mon conseil communautaire.

> **Diffuser** des informations sur les projets en cours (programme d'actions) et relayer les appels à projet du Parc.

> **Présenter** le bilan d'activité annuel du Parc ou d'autres documents lors des conseils municipaux ou communautaires.

 Scannez le QR code pour retrouver tous les outils et les ressources utiles.

> **Mobiliser** les parties prenantes du territoire autour des projets et des actions du Parc.



Mission n°2

J'informe les habitants

> **Faire connaître** les actions et les initiatives du Parc auprès des habitants, des entreprises et des autres acteurs locaux.

Cela peut inclure un partage d'informations sur les réseaux sociaux, la distribution ou la mise à disposition de supports d'information (carte de découverte du Parc, petit guide marin de la rade de Brest, outils de sensibilisation...), la valorisation des actions en cours lors d'événements communaux ou intercommunaux...



> **Mettre à disposition** les supports de communication du Parc dans ma commune.

Par exemple, cela consiste à permettre la présentation de la carte de découverte et des supports papier dans un espace dédié, à partager la newsletter du Parc (6 fois par an) et certains mails, à intégrer un ou plusieurs articles dans le bulletin municipal ou intercommunal.

Mission n°3

J'engage le dialogue avec les acteurs de ma commune

> **Mettre en lien** les acteurs du territoire pour accompagner leurs actions et prendre en compte les intérêts de chacun.

Exemple : Organiser une rencontre entre le Parc et les acteurs locaux pour restaurer des zones humides favorisant la biodiversité.

> **Sensibiliser** le public aux enjeux environnementaux et culturels.

Exemple : Appuyer l'école de la commune dans l'organisation de sorties nature ou la création d'une aire éducative.

> **Prendre part** aux réunions locales pour échanger sur les enjeux du territoire et trouver ensemble des solutions communes.

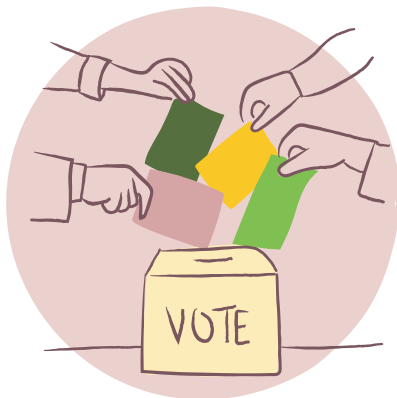
Exemple : Participer aux échanges concernant l'aménagement des lieux touristiques du territoire visant à concilier découverte et protection des espaces naturels.



Mission n°4

Je peux participer aux décisions stratégiques du Parc

> **Participer** aux instances du Parc : le comité syndical et/ou le bureau syndical selon mon rôle. Si je ne peux pas être présent, je fais appel à mon suppléant.



> **S'appuyer** sur l'exécutif et sur les délégués représentant les collectivités au sein du Comité syndical, pour contribuer à la prise de décisions stratégiques.



> **Contribuer** aux commissions, comités de pilotage ou groupes de travail spécifiques, pour participer aux réflexions avec les équipes et partenaires du Parc.

Mission n°5

Je m'implique dans les projets menés par le Parc et/ou la commune

> **Mobiliser** le conseil municipal de ma collectivité, pour développer des actions en lien avec la charte ou répondre aux appels à projets proposés.

> **Inform**er les professionnels de ma commune des projets portés par le Parc, pour soutenir le développement local et la préservation des patrimoines.

> **Faciliter** l'organisation d'ateliers ou d'événements sur ma commune : proposer des lieux de réunion, mettre à disposition une salle, participer à la communication.

> **Être un délégué « sentinelle »**, en identifiant les projets locaux en lien ou à mettre en lien avec la charte du Parc, ainsi que ceux qui pourraient avoir un impact positif ou au contraire négatif pour le territoire.



Nombre de délégués par collectivité...

> La politique des Parc naturels régionaux est initiée, co-construite, voulue et mise en œuvre par les élus locaux. Les élus du Parc en sont à la fois la cheville ouvrière et les partenaires privilégiés.

> Le syndicat mixte qui gère le Parc d'Armorique reflète cette dynamique de travail : il est composé de représentants de la Région Bretagne, du Département du Finistère, des communes adhérentes, des villes portes, des communautés de communes et d'agglomération et de Brest Métropole, du Conseil économique, social et environnemental régional (CESER).



... leur représentation dans la gouvernance du Parc

> Le comité syndical : composé de 69 élus, il est l'organe délibérant du Parc. Il dispose d'une compétence générale pour conduire l'ensemble des activités du Syndicat pour la mise en œuvre du programme d'actions.

> Le bureau syndical : composé de 17 élus, il traite les dossiers courants, prépare le budget et les programmes d'actions.

> L'exécutif : sa gouvernance est assurée par une présidence, et sur des thématiques stratégiques, jusqu'à 6 vice-présidences.

Quel engagement en temps cela demande ?

- Comités syndicaux : réunions de 2h, 4 à 5 fois par an.
- Bureaux syndicaux : réunions de 2h, 4 à 5 fois par an.

Vous pouvez aussi participer à :

- Des commissions thématiques
Ex : commission Sensibilisation (réunion de 2h, 1 fois par an)
- Des groupes de travail
Ex : comités de pilotage Natura 2000 (réunions de 2h, 1 à 2 par an)
- Des formations ou ateliers
Ex : visites terrain sur les actions liées à la trame verte et bleue (1 à 2 demi-journées par an)
- Le relais de l'activité du Parc auprès du conseil municipal et des habitants (temps variable).

Les + d'être délégué

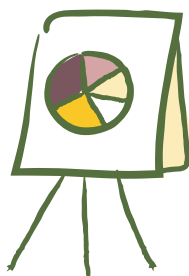
- Améliorer ma connaissance du territoire
- Agrandir mon réseau
- Échanger avec les communes voisines
- Participer activement au développement durable du territoire et à la transition écologique
- Défendre les intérêts de ma collectivité
- Avoir un interlocuteur privilégié au Parc

Le conseil scientifique du Parc

Composé de 10 experts bénévoles (chercheurs, scientifiques, spécialistes locaux), il accompagne le Parc sur les aspects scientifiques et techniques. Son rôle : proposer des thèmes de recherche, suivre et coordonner les études, émettre des avis consultatifs auprès du Comité syndical sur certains projets, cahiers des charges ou études d'impact.

Le levier financier du Parc

Pour déployer ses actions, le Parc mobilise environ 4 millions d'euros par an. L'ingénierie mise au service du territoire et de l'animation des maisons de Parc (le domaine de Menez Meur et l'écomusée d'Ouessant) représente un peu plus de la moitié de ce coût.



> **45% des recettes du syndicat mixte du Parc sont apportées par les cotisations de ses membres** : le reste des recettes provient de subventions liées à des programmes d'actions et des recettes réalisées dans les maisons de Parc (billetterie, boutiques).

> **Les contributions** des 44 communes, des villes portes et des 5 communautés de communes représentent 8% des recettes globales.

> **La Région Bretagne et le Département du Finistère** apportent une part conséquente des recettes du Parc, environ 37%.

Les autres recettes proviennent essentiellement de l'Europe, de l'Etat, des entrées dans les maisons de Parc et, plus marginalement, de fondations et mécénats.

Zoom sur la dotation aménités rurales



En 2025, l'Etat a attribué aux 44 communes classées « Parc naturel régional d'Armorique » une dotation totale de 891 000 €.

Pour 42 des 44 communes, cette dotation couvre intégralement (voire plus) la cotisation au Parc (318 000 € en 2025).

> **Cette dotation de l'Etat aux communes** vise à **soutenir toutes les communes rurales dont une partie significative du territoire comprend une aire protégée** (parcs naturels, sites Natura 2000, réserves naturelles...).

> **Le calcul de cette dotation** tient compte de la population communale et de la superficie concernée.



Scannez le QR code pour en savoir plus sur cette dotation.

> Elle permet aux communes de **renforcer leur contribution à la transition écologique** en soutenant des initiatives locales qui préservent les patrimoines et les services environnementaux, tout en améliorant la qualité de vie et l'attractivité de leur territoire.



Territoire du Parc

Périmètre actuel et à l'étude
pour la charte 2027 - 2042

44 communes

65 000 habitants

125 000 hectares

90% des espaces sont naturels,
agricoles ou forestiers

6 couples de Courlis cendrés
dans les monts d'Arrée

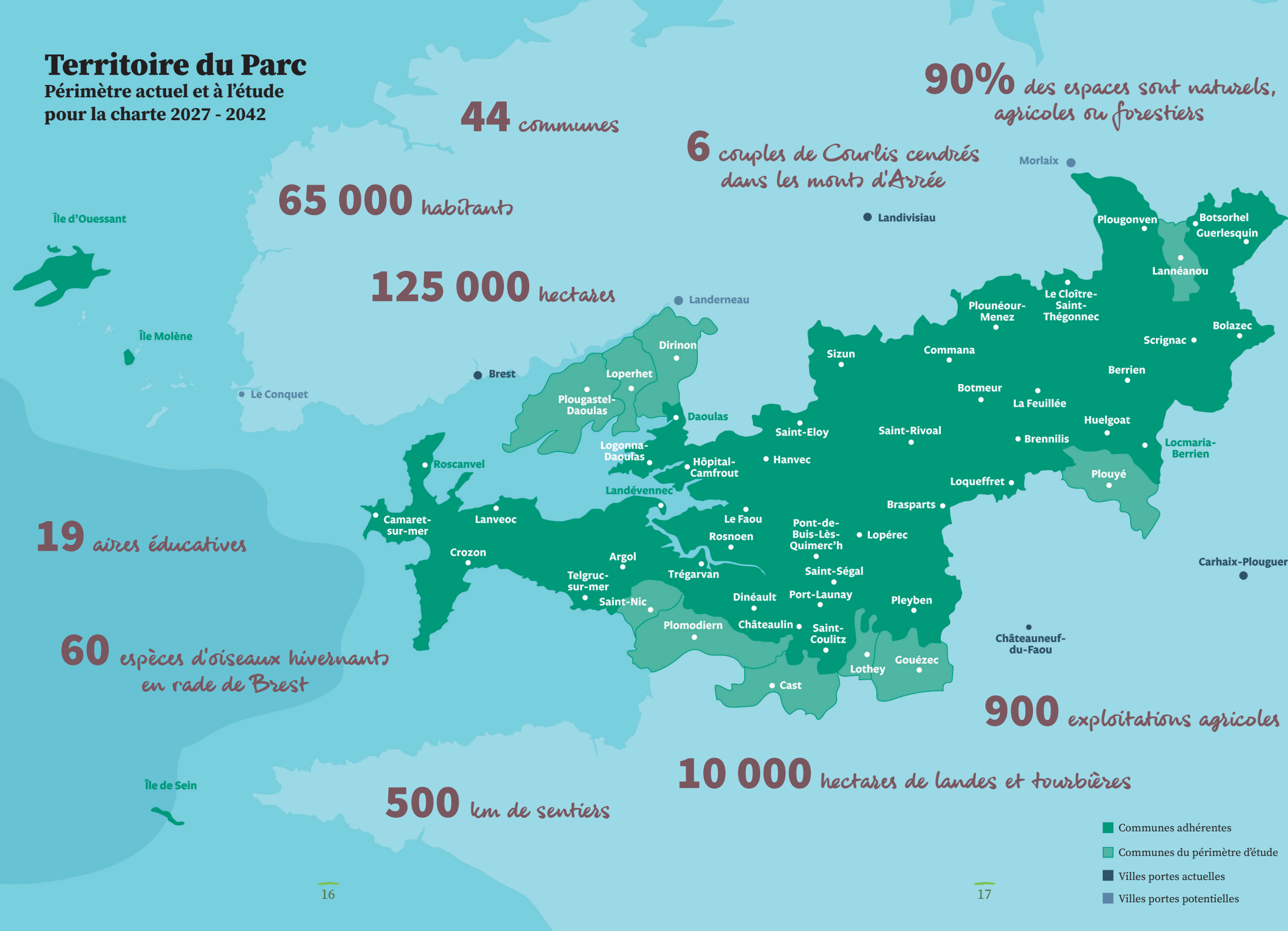
19 aires éducatives

60 espèces d'oiseaux hivernants
en rade de Brest

500 km de sentiers

10 000 hectares de landes et tourbières

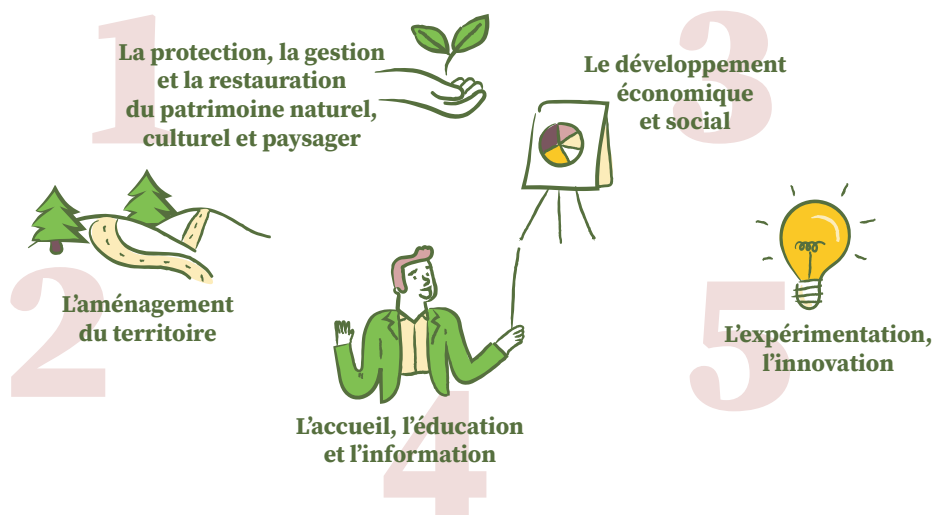
900 exploitations agricoles



L'équipe du Parc

En 2026, les collectivités locales du Parc peuvent s'appuyer sur une équipe technique d'environ 40 agents aux compétences variées : gestion d'espaces naturels, agriculture, paysages & urbanisme, défense contre les incendies, énergie, tourisme, sensibilisation, culture... Cette équipe met en œuvre la charte du Parc et soutient les projets du territoire et des habitants.

Nos 5 missions



Des distinctions uniques

Des falaises verticales de la presqu'île de Crozon jusqu'au crêtes des monts d'Arrée, en passant par la rade de Brest, la vallée de l'Aulne et le chaos de Huelgoat, c'est **tout un pan de l'histoire de la Terre** qui se lit dans les paysages de notre territoire. C'est pour valoriser ce patrimoine géologique que le Parc a porté la candidature du territoire au label Géoparc mondial UNESCO. **Cette labellisation a été rendue officielle en 2024.**

La Réserve de biosphère des îles et de la mer d'Iroise englobe **les îles d'Ouessant, Molène et Sein et la mer d'Iroise**. Elle a fait l'objet d'une première désignation par l'UNESCO en 1988. Ce label a pour objectif de faire cohabiter l'Homme et la nature. En 2023, les Parcs naturels régional d'Armorique et marin d'Iroise, co-gestionnaires du label, ont obtenu **le renouvellement de cette reconnaissance pour les 10 années à venir.**

Les métiers de l'équipe technique du Parc

Préserver et restaurer la nature et les paysages



- Gérer durablement les landes
- Valoriser les paysages et le patrimoine bâti
- Préserver la ressource en eau
- Restaurer les landes, les tourbières, les milieux marins
- Concilier biodiversité et activité humaine
- Prendre en compte les continuités écologiques



Développer la vitalité d'un territoire habité et visité

- Soutenir un tourisme durable
- Promouvoir une agriculture et une alimentation durables
- Favoriser les transmissions et les installations agricoles
- Lutter contre le risque d'incendies
- Maintenir les puits de carbone
- Dynamiser et renaturer les bourgs
- Faire vivre les patrimoines culturels

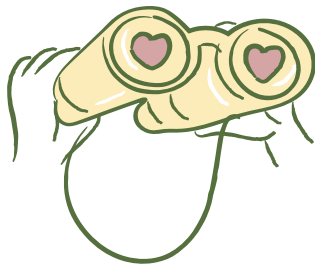


Mieux connaître, agir et expérimenter

- Mobiliser les habitants, les entreprises et les associations
- Accompagner les élus et mettre à leur disposition des outils et ressources
- Faire connaître les richesses du territoire
- Sensibiliser les scolaires et les rendre acteurs
- Accueillir les publics sur les maisons du Parc
- Evaluer la charte et suivre l'évolution du territoire

Ce que le Parc ne fait pas...

- ✗ Il ne se substitue pas aux projets des communes et des communautés de communes.
- ✗ Il ne subventionne pas directement les projets.
- ✗ Il ne peut pas définir de nouvelles réglementations.
- ✗ Il ne remplace pas l'architecte des Bâtiments de France.



Pour en savoir plus
sur le Parc naturel régional d'Armorique,
ses actions concrètes pour le territoire,
n'hésitez-pas à nous contacter.
Nous sommes à votre écoute !



Parc naturel régional d'Armorique

15 place aux Foires
BP 27 - 29590 Le Faou

contact@pnr-armorique.fr
02 98 81 90 08

   [parcarmorique](https://www.parcarmorique.fr)

www.pnr-armorique.fr

